
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 255-2016

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS
DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2016, le conseil a adopté le règlement 255-2016, modifiant le règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Conformément au cinquième alinéa de l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, ledit règlement a été publié, en date du 30 juillet 2016, dans la *Gazette officielle du Québec*, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Ledit règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires d'affaires.

Donné à Harrington ce 23^e jour du mois d'août de l'an deux mille seize

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 23 août 2016, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour d'août 2016
